Réaction d'Initiative Citoyenne à la réponse de Mme Fadila Laanan au sujet de la future vaccination scolaire « contre le cancer du col de l'utérus. »

Initiative Citoyenne s'est demandée si Mme Laanan avait véritablement LU son courrier.

Pourquoi ? Tout simplement parce que Mme Laanan n'a pas répondu aux questions précises que nous lui avions adressées.

- Elle n'a pas indiqué si OUI ou NON les informations capitales dont nous avons donné les exemples seraient communiquées aux jeunes filles et à leurs parents *alors que de telles informations sont pourtant de nature à modifier radicalement le consentement*!
- Elle n'a pas indiqué non plus si les jeunes et leurs parents seront informés du **caractère expérimental du vaccin Cervarix** alors qu'il est pourtant illégal de faire participer des personnes à une expérimentation sans qu'elles y aient expressément consenti, *une telle infraction relevant du code de Nuremberg*!
- Mais Mme Laanan ne répond pas plus à **la question des conflits d'intérêts**, quelle laisse ainsi « soigneusement » de côté, éludant par exemple les conflits d'intérêts particulièrement encombrants de **4 des 5 membres** du Conseil Supérieur de la Santé qui ont émis les recommandations pour ces vaccins¹ et cela alors même que tout conflit d'intérêt, <u>quel qu'il soit</u>, « **interfère avec le jugement clinique et nuit à l'intérêt des patients** » comme rappelé par la revue d'Evidence Based Medicine belge Minerva²...
- Bien pire, Mme Laanan nous apprend que ce sera en réalité la cellule interuniversitaire **Provac** qui sera chargée de l'information des jeunes et de leurs parents alors que la mission ambiguë et quelque peu contradictoire de cet organisme est <u>à la fois</u> « la promotion et l'expertise en matière de vaccination »³ et que la responsable de cette cellule, le Dr Béatrice Swennen, est en situation patente de conflits d'intérêts selon le rapport du KCE du 30 mai 2011⁴!

Dans ces conditions, comment croire à une information objective qui garantisse le droit de tout un chacun à un consentement libre et éclairé ?

Comment croire que Mme Swennen et sa cellule Provac informeront le public des **plus de 22 000 effets** secondaires et plus de 90 décès *officiellement* recensés aux USA après de tels vaccins⁵ et que, dans le même temps, comme rapporté dans la revue médicale JAMA en 1993, « seul 1% des effets secondaires GRAVES sont réellement rapportés à l'agence FDA (agence US du médicament)⁶?

Provac osera-t-elle dire au public que l'Agence Française du Médicament Affsaps représente « la sous-notification inévitable » des effets secondaires à la manière d'un ICEBERG dont la plus grande partie (non rapportée) est immergée⁷?

De même, Provac compte-t-elle expliquer textuellement au public, comme l'Afssaps, que :

- « En l'état actuel des données, il n'y a pas d'étude démontrant un effet préventif de la vaccination sur la survenue des cancers, le délai entre l'infection et l'apparition d'un cancer invasif étant estimé à quinze à vingtcing ans. » ?
- Mme Laanan se tait encore et toujours quant à **sa gestion financière** de ce dossier, qui privilégie un fabricant de vaccins au détriment d'une extension et d'une meilleure organisation du frottis de dépistage alors que seuls 60% des femmes concernées y recourent et Belgique et que, de l'aveu même du CSS:

« En 1995, le taux de mortalité standardisé européen pour le cancer du col de l'utérus était en Belgique de 4,6 pour 100.000 par an, alors qu'en Finlande par exemple ce taux était ramené à 1,7 pour 100.000 par an grâce à un dépistage quinquennal organisé (Bray et al., 2002). » 9

¹ http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Le-Vif--14-nov-2008.pdf (cfr p3)

http://www.minerva-ebm.be/articles/fr/2007/5-2007/5-2007_editorial.pdf

³ http://www.cfwb.be/index.php?id=2208

⁴ http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/KCE--rapport-vaccins-pneumococciques--2011-.pdf (cfr p4)

⁵ http://sanevax.org/blog/?p=3305

⁶ Kessler D.A, "Introducing Medwatch; A New Approach to Reporting Medication and Device Adverse Effects and Product Problems", JAMA, June 2, 1993- Vol 269, N°21.

http://www.vaccination-idf.fr/presentations/pharmacovigilance_des_vaccins.pdf

⁸ http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000022839429&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id

- Enfin, Mme Laanan idéalise aussi l'Agence Fédérale du Médicament en tant que garde-fou fiable alors que cette institution a tristement démontré dans le dossier H1N1 toute sa capacité à blanchir systématiquement le vaccin et la connaissance très parcellaire des informations par son directeur. 10

Au vu de telles lacunes dans la « réponse » de Mme Laanan, vous comprendrez que nous restons <u>très inquiets</u> au sein d'Initiative Citoyenne et notamment par rapport à des situations très concrètes où une jeune fille ne voudrait par exemple pas se faire vacciner et y serait (illégalement) contrainte dès lors que ses parents auraient signé ce fameux formulaire d'accord, « seul critère qui sera pris en considération »...

Pour Initiative Citoyenne,

Sophie Meulemans, Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée.

http://www.initiativecitoyenne.be

initiative.citoyenne@live.be



⁹ http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Rapport-CSS--2007.pdf (cfr p17/38)

¹⁰ http://www.youtube.com/watch?v=N4wJU wrnEY (voir à partir de 2'15)